

## **Conseil des droits de l'homme – 8<sup>ème</sup> session**

### **Examen périodique universel (EPU): Kirghizistan, 03.05.2010**

Bien que la liberté d'expression et la liberté de la presse soient garanties par la constitution, certains articles restreignent fortement ce droit. Notamment, plusieurs pays et organisations non gouvernementales se sont inquiétées de l'article portant sur la diffamation qui est définie comme « la diffusion d'informations notoirement fausses portant atteinte à l'honneur et à la dignité d'un tiers ou nuisant à sa réputation au moyen de déclarations publiques ou de propos tenus dans la presse ou dans d'autres médias, dans le but notamment d'accuser une personne d'un crime grave ou particulièrement grave ». Sur la base de cette loi, les journalistes risquent jusqu'à trois ans d'emprisonnement.

Une forte pression est mise sur les journalistes puisque sept d'entre eux ont été agressés courant 2009, année électorale. Des tentatives de réduire au silence des journalistes qui tentaient de fonder un média indépendant à également été souligné par certaines ONGs. En 2008 déjà, plus de 50 actions pénales avaient été engagées contre des médias ou des journalistes en vertu de l'article sur la diffamation.

Le 3 juin 2008, le Président a promulgué une loi sur la télédiffusion et la radiodiffusion renforçant le contrôle de l'Etat sur la Société de radiodiffusion et de télévision nationale. Des militants kirghizes ont dénoncé cette loi comme anticonstitutionnelle. Une nouvelle loi sur les médias devait être élaborée.

Au vu des derniers événements du 7 avril 2010 et le renversement du gouvernement et la rémission du président Bakiev, la communauté internationale est dans l'expectative. Elle encourage fortement le nouveau gouvernement à se conformer aux exigences internationales en matière des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne la liberté d'expression. Les pays ont presque unanimement souhaité la levée de l'article sur la diffamation. Toutefois, on ne peut qu'émettre des doutes sur la volonté du nouveau gouvernement en matière de droits de l'homme, puisqu'il m'a été suggéré qu'il est composé de ministres du précédent gouvernement passé dans l'opposition.

**Vincent Milliard**